





Conformément à la loi, les membres du conseil municipal de Deschambault-Grondines ont adopté, le 11 décembre dernier, le budget pour l'exercice financier 2018 de même que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

Vous le constaterez à la lecture de ce document, le taux des taxes à l'ensemble des immeubles imposables sur la valeur foncière demeure comme les années passées à 0,79 \$/100 \$ d'évaluation, incluant le service de dette imposable à l'ensemble. Le conseil municipal, comme à chaque année, conjugue ses efforts pour maintenir les taux de taxes à un coût le plus bas possible tout en travaillant à l'amélioration et à l'ajout des services disponibles à la population.

Certains propriétaires noteront tout de même une hausse de leur compte de taxes causée par l'ajustement de leur évaluation. La MRC de Portneuf doit, selon des règles gouvernementales, ajuster les valeurs imposables selon l'évaluation du marché. Nous vous invitons à consulter le rôle d'évaluation foncière en ligne sur le site de la municipalité afin de connaître votre évaluation. www.deschambault-grondines.com, à l'onglet Procès-verbaux et données financières.

Des projets majeurs, déjà amorcés, seront réalisés ou poursuivis en 2018, notamment :

- Maintien, pour une dernière année, du programme de réhabilitation aux propriétaires concernés par l'installation ou le remplacement de leur système épurateur afin de les aider à se conformer aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, édicté par le gouvernement du Québec;
- Suite à l'audition publique en mai dernier, la Commission de la protection du territoire agricole du Québec doit rendre une décision sur une demande présentée par la Municipalité pour un projet de développement résidentiel d'environ 13 terrains sur le site du développement Guilbault dans le secteur Grondines. Aussi, puisque la majorité des espaces résidentiels sont comblés, une analyse des besoins futurs permettra le dépôt d'un dossier argumentaire auprès des instances concernées. D'ailleurs, une demande est entreprise pour poursuivre le développement résidentiel dans le secteur Deschambault.
- Restauration du Couvent de Deschambault : phase 2 et début de la phase 3;
- Réfection des toitures du Moulin de La Chevrotière, de la forge et du 591 chemin Sir-Lomer-Gouin (caisse);
- Installation de 3 nouvelles bornes de recharge électrique;
- Aménagement, réfection et amélioration d'infrastructures de loisirs;
- Suite à la caractérisation complétée en 2017, continuité des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la gestion des milieux humides dans le parc industriel.

Aussi, des subventions octroyées par différents partenaires gouvernementaux et privés rendent possible la réalisation de projets importants sur notre territoire. Notamment, une subvention de 500 000 \$ du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables consentie en janvier 2016, permet la restauration d'une partie du Couvent, alors qu'une deuxième demande déposée en janvier 2017 dans le cadre du programme d'aide au Fonds des pétites collectivités permet d'espérer une aide financière additionnelle de près d'un million (1 000 000 \$) pour la restauration du Couvent, et aussi une subvention de près de 300 000 \$ permettra la protection d'édifices communautaires et par souci d'efficacité énergétique.

Comme vous le savez, la Municipalité est toujours à l'affût des programmes d'aide financière disponibles afin de soutenir ses projets, et ce, au bénéfice de ses citoyens.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document résumant les grandes lignes du budget et du programme triennal d'immobilisations et à formuler, s'il y a lieu, vos interrogations et commentaires.

En terminant, les membres du conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité se joignent à moi pour vous réitérer nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Gaston Arcand, Maire